

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le **18 DEC. 2020**

ID : 056-215601626-20201215-DB20201208-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 15 décembre 2020

LIGNE DE TRESORERIE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Yolande ALLANIC, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Christian PERRIEN, Martine LIEDOT à Claude ORVOINE, Antoine GOYER à Ronan LOAS.

Secrétaire de séance : Pascaline ALNO

Présents : 30
Pouvoirs : 03

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le **18 DEC. 2020**

ID : 056-215601626-20201215-DB20201208-DE

DIRECTION DES RESSOURCES

n°08

LIGNE DE TRESORERIE

Rapporteur : Patricia Quero-Ruen

La Ville de Ploemeur a consulté divers établissements bancaires afin de contracter une ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000 € sur une durée d'un an, pour les besoins ponctuels de trésorerie.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la proposition de contrat de la SOCIETE GENERALE et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	SOCIETE GENERALE
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum	2 000 000,00 EUR
Durée maximum	1 an à compter de la date d'effet du contrat
Taux d'intérêt	Euribor 1M Moyenné flooré à + 0,35%
Base de calcul	Exact/360
Commission de confirmation	0,07% du montant soit 1.400 €

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le Maire est autorisé à signer de la documentation contractuelle relatives à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus, à intervenir avec la SOCIETE GENERALE, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 3 Décembre 2020 ;

Vu le rapport présenté en Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** de cette information



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire